



AVIS DE PROMULGATION

AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT N^O R2025-797

La population est avisée que le règlement suivant a été adopté par le conseil de la Ville de Bonaventure, le 4 août 2025:

Règlement R2025-797 modifiant le Règlement R2019-724 concernant la sécurité, la paix et l'ordre dans les endroits publics

Ce règlement a pour objet d'interdire le tir d'armes à feu dans le secteur du barachois.

Ce règlement est disponible au bureau du soussigné, situé au 127, Louisbourg, Bonaventure, aux jours et heures d'ouverture du bureau, où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Bonaventure, ce 5 août 2025

André Pineault,
Directeur général et greffier